

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 12 décembre 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 4 décembre 2018

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, Mme Marie-Pierre WOZNIAC, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Patrick TEINTE donne pouvoir à M. Denis SEMAILLE, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Frédéric PONTOIS donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, M. Pierre SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jean-Michel LEFEBVRE

Titulaire absent : M. Yvan BRUNIAU, M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Annie FAURE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Secrétaire de séance : M. Denis SEMAILLE

DELIBERATION 2018.104 PORTANT MOTION CONTRE LE PROJET EOLIEN « LES CENTS MENCAUDEES » PORTE PAR LA SOCIETE « LES VENTS DE L'ÉPINETTE SAS » (ECOTERA DEVELOPPEMENT)

Préambule :

Le projet, porté par la Société « Les Vents de l'Épinette » prévoit la construction de cinq éoliennes de 3,3 MW, sur la Commune de Solesmes (secteur sud-est) en continuité du parc autorisé de huit éoliennes développées par la société ESCOFI, par rajout d'une troisième ligne.

Pour rappel, le Conseil communautaire de la CCPS a délibéré en février 2018 en vue du transfert par les communes membres de la compétence facultative « Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes ». Cette initiative traduit la volonté de la Communauté de Communes de maîtriser le développement éolien sur l'ensemble de son territoire et de s'inscrire dans une démarche solidaire, concertée et participative.

Consécutivement à cette prise de compétence, la CCPS a lancé un appel à projet afin d'encadrer le développement éolien et d'identifier un ou plusieurs développeurs éoliens acceptant la démarche de co-développement par l'introduction au capital de la société de développement du bloc communal, et selon une formule intégrée depuis la phase de développement jusqu'à l'exploitation.

Le présent projet « Les Cents Mencaudées » constitue une initiative isolée de la démarche communautaire.

Considérant le risque de saturation paysagère lié à la troisième ligne d'éoliennes, se rajoutant aux huit éoliennes constitutives du Parc du Grand Arbre ;

Considérant la dégradation environnementale sur la biodiversité en l'absence de mesures compensatoires ainsi que les risques sur la qualité du captage d'eau ;

Considérant le modèle économique choisi sans possibilité de co-développement avec le bloc communal, projet défini sans concertation avec les habitants et élus du territoire, basé uniquement sur une SAS de développement uniquement ;

Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne ;

Considérant la volonté du bloc communal de maîtriser le développement des champs d'éoliennes sur notre territoire, d'en minimiser les externalités négatives ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Après avoir délibéré par 26 voix « pour » et 3 « abstentions », le Conseil communautaire approuve la motion CONTRE le projet éolien « les Cents Mencaudées » porté par la Société « les Vents de l'Épinette SAS », filiale d'ECOTERA Développement, et plus généralement, contre tout projet qui n'entrerait pas dans le cadre du plan communautaire en faveur des Énergies Renouvelables.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 21/12/2018*

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays Solesmois is visible. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt".

Georges FLAMENGT